

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 1995

Ouverture de la séance à 9 h 10 sous la présidence du Maire sortant, Michel TAMAYA.

La candidature de Mme ORPHE Marie Monique est retenue en tant que Secrétaire de Séance.

Mme ORPHE Marie Monique procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Mme ORPHE Marie Monique : Il y a 54 élus présents sur 55 et un représenté (M. Dominique RIVIERE ayant donné procuration à M. Michel TAMAYA).

M. TAMAYA : Il y a 54 élus présents sur 55, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Je vais rappeler à l'ensemble du conseil municipal, l'ordre du jour. On va procéder bien entendu tout d'abord à l'élection du maire, ensuite il y aura l'élection des adjoints règlementaires, on procèdera ensuite à l'élection des adjoints spéciaux et on donnera délégation au maire en application de l'article L.122-20 du Code des Communes.

Naturellement il faudra qu'il y ait un président de séance pour l'élection du maire. Le Code des Communes est très précis à ce sujet puisqu'il dit que "la séance dans laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal".

En l'occurrence c'est donc Mme Thérèse BAILLIF à ma droite qui présidera, momentanément bien entendu, la présidence de ce conseil et je lui cède tout de suite la présidence.

Mme Thérèse BAILLIF : Merci M. TAMAYA.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

M. le Maire sortant ayant procédé à l'ouverture de la séance, il m'appartient maintenant d'en assurer la présidence pour l'élection du nouveau maire, conformément à l'article L.122-4 du Code des Communes. Le quorum étant atteint, l'élection peut avoir lieu. Mais avant de passer à cet élection, j'aimerais vous dire deux mots. Tout d'abord, aujourd'hui c'est la fête des pères et je voudrais souhaiter bonne fête à tous les pères qui sont ici aujourd'hui.

(Applaudissements).

La règlementation fait que j'assume aujourd'hui en tant que doyenne d'âge, la présidence éphémère de cette assemblée. L'ensemble des conseillers municipaux présents vont voter pour mettre en place, pour une durée de 6 ans, le maire de notre ville. Je fais partie, quant à moi, d'un groupe minoritaire de 10 conseillers, et personnellement j'exercerai le mandat qui m'est échu démocratiquement par le suffrage universel, en suivant la ligne politique que s'est fixée la liste à laquelle j'appartiens. Je ne veux pas m'arroger la fonction de porte-parole de ce groupe, mais qu'il me soit permis d'affirmer ici, puisque j'en ai l'occasion maintenant, que les hommes et femmes de ce groupe auront à coeur, un seul objectif, une seule ambition : travailler au sein de cette municipalité dans le seul intérêt des dionysiens, des dionysiennes de notre ville. Je présente mes félicitations sincères à M. Michel TAMAYA qui a conduit la liste ayant obtenu la majorité des voix lors du scrutin du 11 juin dernier, mes félicitations également à mes collègues de cette liste, conseillers et conseillères municipaux, j'espère que notre action, notre action à tous sera à la hauteur des espoirs et des besoins de notre population surtout des plus démunis et ils sont aujourd'hui nombreux hélas ! Nous, membres du groupe minoritaire, nous assumerons le rôle qui est le nôtre de façon responsable, désintéressée mais avec vigilance. Nous le devons aux électeurs qui nous ont porté, qui ont porté leur choix sur notre liste et que je remercie, et nous prenons l'engagement de ne pas les décevoir. C'est en tout cas comme cela que je l'entends et c'est dans cette optique que personnellement, j'apporterai ma collaboration au meilleur devenir de nos concitoyens et au progrès de notre ville. Bon courage et bonne chance à tous et à toutes.

Je vous donne maintenant lecture de l'article L.122-4 du Code des Communes qui précise les modalités de cet élection.

Article L. 122-4 :

"Le Conseil Municipal élit le Maire et les Adjointes parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.
Nul ne peut être élu Maire, s'il n'est âgé de vingt et un ans révolus.
Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative."

Je précise que la majorité absolue s'apprécie par rapport au nombre de suffrages exprimés. Je rappelle par ailleurs, que le vote par procuration est admis.

Je demande maintenant aux candidats de se déclarer.

M. Jean IVOULA : Au nom de la liste Rassemblement et Progrès pour Saint-Denis, je propose la candidature de Michel TAMAYA.

(Applaudissements)

Mme Thérèse BAILLIF : Oui, pas d'autres candidatures ?

M. René Paul VICTORIA : Au nom de la liste Saint-Denis Pour Tous, je propose la candidature de Jean CHATEL.

(Huées de la foule)

Mme Thérèse BAILLIF : La démocratie peut être un peu plus responsable je crois ! Parce que il faudrait peut être aussi rappeler que malheureusement cette démocratie ne s'exerce pas suffisamment et que nous aurions souhaité qu'il y ait davantage de gens qui votent, mais bon, les choses sont ce qu'elles sont.

(Huées de la foule)

Sont donc candidats aux fonctions de Maire : M. Michel TAMAYA et M. Jean CHATEL.

Nous allons donc procéder aux opérations de vote.

Je propose de désigner deux scrutateurs : le plus âgé après moi, et le plus jeune des membres présents de notre assemblée pour la réception des votes, la tenue de la liste des émargements et ensuite les opérations de dépouillement.

Les votes seront recueillis à l'appel des conseillers, dans l'urne disposée au milieu de la salle. Les bulletins sont à la disposition de chacun.

Les deux scrutateurs sont M. Paul HOARAU et Mme Murielle GAULT.

Les scrutateurs étant en place, les opérations de vote peuvent commencer.

Les bulletins vont être distribués, vous attendez.

M. Jean Marc BEDIER : Melle GALIEN ! Le principe c'est d'appeler les votants, il ne faut pas qu'ils viennent tous comme ça ! On appelle deux. Vous voyez le rythme, mais il faut appeler. On demande aux votants de signer la liste d'émargement.

Mme Murielle GAULT procède à l'appel des votants et le vote débute à 9 h 30.

(Huées de la foule lors du vote du groupe minoritaire).

Fin du vote à 10 h 15 et on procède au dépouillement.

Mme Murielle GAULT compte les bulletins à haute voix . Il y a 55 bulletins dans l'urne. Le compte y est. Puis elle décompte les bulletins à haute voix.

M. Michel TAMAYA obtient 44 voix

(Applaudissements)

M. Jean CHATEL obtient 10 voix

(Huées de la foule)

1 bulletin blanc

Mme Thérèse BAILLIF : Je vous donne lecture des résultats du premier tour du scrutin pour l'élection du Maire :

| | |
|--------------------------------|----|
| Votants : | 55 |
| Nul : | 1 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 54 |

Ont obtenu :

M. Michel TAMAYA : 44 voix

(applaudissements)

M. Jean CHATEL : 10 voix

M. TAMAYA ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est **ELU MAIRE de la COMMUNE DE SAINT-DENIS !**

(Applaudissements)

Après l'élection du Maire, à 9h 55, M. Gilbert GERARD et M. Mickaël NATIVEL quittent momentanément la salle des délibérations en laissant respectivement procuration à Emmanuel HOARAU et Sudel FUMA, conseillers municipaux afin de procéder au dépôt de gerbe commémorant l'appel du 18 juin.

INTERVENTION DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

Mes premiers mots seront pour vous remercier de votre confiance. Elle confirme le choix fait dimanche dernier par des milliers de nos concitoyens;

Et à cet instant, c'est tout naturellement vers eux -militants politiques, personnalités et simples citoyens de notre Ville- que vont mes pensées. Ils ont su -par leur engagement- créer la dynamique pour que le rassemblement et le progrès président à une nouvelle étape pour Saint-Denis. Merci à eux du fond du coeur !

Mais, les fonctions que vous venez de me confier font de moi naturellement, le Maire de tous, sans distinction d'aucune sorte entre tous nos concitoyens !

C'est la loi de notre République et ce sera pour moi un honneur d'en faire un principe -vivant, constant- de toute notre action municipale.

Agir pour tous et avec tous, c'est ce que je rechercherai en permanence par conviction personnelle et surtout politique.

Il n'y aura pas, en effet, de progrès possible sans cohésion sociale, paix sociale. Il n'y aura pas de paix sociale sans le souci constant de rassembler pour le bénéfice du plus grand nombre.

Rassembler aussi pour une nouvelle étape, c'est l'engagement que j'ai pris devant la population dionysienne.

C'est ce projet qu'à une large majorité ont choisi les Dionysiennes et les Dionysiens.

Il nous faut aujourd'hui le mettre en oeuvre avec détermination et réalisme.

Nous le ferons en concertation étroite avec nos concitoyens. Nous le ferons en partenariat avec les socio-professionnels, l'Etat et les autres collectivités.

Le travail réalisé depuis 1989 par nos prédécesseurs -à qui je rends un vibrant hommage- comme le dynamisme naturel de Saint-Denis, constituent de vrais atouts pour la réussite de cette nouvelle étape.

En mettant l'emploi, la solidarité et la responsabilité au coeur de notre action, nous concilierons progrès économique et cohésion sociale.

Promouvoir l'emploi et l'activité en aidant les entreprises, contribuer à l'égalité des chances par l'école, mener la bataille contre toutes les formes d'exclusion, concevoir un aménagement solidaire équilibré du territoire, favoriser le développement associatif et améliorer le service public municipal.

Ce sera tout cela la Ville active, la Ville solidaire, la Ville citoyenne !

C'est ce chantier que nous ouvrons aujourd'hui et auquel je vous appelle, chers collègues, à consacrer votre énergie, votre savoir-faire, votre expérience et votre générosité.

Au coeur de ce grand chantier, vous comme moi, nous devons avoir une attention particulière pour tout ce qui touche à la vie quotidienne de nos concitoyens.

Je vous invite pour cela à la plus grande disponibilité. Je tiens à ce que les élus et l'administration soient dans les quartiers, sur le terrain au contact de la réalité quotidienne et ce, dans un dialogue permanent avec la population.

j'y veillerai personnellement et j'en donnerai moi-même l'exemple !

Saint-Denis mérite que nous partagions ensemble une grande ambition pour son avenir.

Pour la faire vivre, il nous faut le concours du plus grand nombre.

Le concours des élus d'abord, celles et ceux de la majorité municipale qui auront -chacun, chacune- une responsabilité particulière dans la gestion de la vie municipale, celles et ceux de la minorité dont j'attends qu'ils contribuent par leurs suggestions et leur vigilance d'autant plus à l'action municipale que je veillerai personnellement au respect de leurs droits.

le concours, bien sûr, de toute l'entreprise municipale.

Ses cadres comme ses employés savent que j'ai pu déjà apprécier leurs compétences et leur dévouement à la chose publique.

Ils savent aussi l'attention réelle que je prête à l'amélioration de leur environnement et à leur promotion individuelle de tout un chacun.

La nouvelle étape pour Saint-Denis suppose que la qualité de notre service public s'améliore encore.

Des changements, des adaptations de nos modes de fonctionnement seront sans doute nécessaires, mais rien ne se fera sans dialogue entre l'entreprise municipale et son Maire.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, vous le voyez, notre ambition pour notre Ville est grande, le chantier à construire est immense, mais je suis convaincu que nous aurons tous à coeur de le réussir !

VIVE SAINT-DENIS !

(Applaudissements).

M. Michel TAMAYA : Maintenant que le nouveau maire a été élu pour 6 ans naturellement, on va continuer l'ordre du jour. Il s'agit de procéder à l'élection des Adjoint.

Je propose que conformément au Code des Communes, il y ait seize (16) adjoints. Il s'agira naturellement de voter pour chacun de ces 16 adjoints.

D'abord, il s'agira de voter sur le nombre. On peut le faire à main levée tout simplement. Ceux qui sont pour 16 adjoints lèvent la main.

Une majorité s'est exprimée pour 16 adjoints, il y aura donc 16 adjoints.

On va passer maintenant au vote de chacun de ces adjoints.

Bien entendu il faudrait qu'il y ait un Premier Adjoint. Je demande qu'il y ait un candidat au poste de 1er Adjoint.

M. Alain ARMAND se propose pour être candidat au poste de 1er Adjoint.

(Applaudissements)

Nous allons donc procéder au vote du 1er Adjoint. Cette fois ci, contrairement à ce qui s'est passé tout à l'heure, l'urne tournera pour changer un peu, ce sera plus simple.

Bien entendu, on fait la distribution des bulletins. Qui s'occupe des bulletins s'il vous plaît ? On va essayer d'aller un peu plus vite.

Mme Murielle GAULT : On va compter les bulletins.

M. Le MAIRE : Allez-y !

Mme Murielle GAULT : Il y a 55 bulletins.

Elle procède ensuite au dépouillement des suffrages.

Il y a 44 voix pour M. Alain ARMAND.

Il y a 10 bulletins blancs et 1 nul.

M. Le MAIRE : Résultats du vote concernant le 1er Adjoint.

| | |
|--------------------------------|-------|
| Nombre de votants : | 55 |
| Bulletins blancs ou nuls : | 10 +1 |
| Nombre de suffrages exprimés : | 44 |

A obtenu Alain ARMAND, 44 voix. **Alain ARMAND est donc élu 1er Adjoint !**

(Mickaël NATIVEL et Gilbert GERARD, Conseillers Municipaux, ont réintégré leur place respective à 10 h 20, pendant le dépouillement des suffrages.)

On continue, on va procéder à l'élection du 2ème Adjoint. Qui est candidat au poste de 2ème Adjoint ?

Mickaël NATIVEL est candidat au poste de 2ème Adjoint.

Je vous demande de faire passer rapidement les bulletins de vote s'il vous plaît, pour nous permettre de gagner du temps.

(fin de la 1er face de la 1ère bande)

... Pendant ce temps le vote peut s'effectuer en même temps que le dépouillement pour gagner du temps, sauf l'opposition s'y oppose. Bien, l'opposition ne s'y oppose pas, c'est parfait.

Pendant que le dépouillement a lieu, je propose qu'on vote pour le 3ème Adjoint. Un candidat pour le poste de 3ème Adjoint.

Joëlle GUIARD est donc candidate au poste de 3ème Adjoint.

Je demande au planton, à l'huissier de service de faire passer déjà les bulletins de vote.

On va faire passer l'urne également. Mais soyez rigoureux, attentifs dans vos votes.

Alors, pour gagner du temps toujours s'il vous plaît, y-a-t-il quelqu'un de l'opposition qui voudrait jouer le rôle de scrutateur pour accélérer toujours la procédure de vote ? Le plus jeune ou le plus âgé d'entre vous ? M. RENAUDIÈRE DE VAUX c'est cela ? Vous vous installez ici pour jouer le rôle de scrutateur et pendant ce temps on vote.

Je n'ai pas voté ! Je vote et voilà ! Prends Dominique RIVIERE tout de suite.

Mme Murielle GAULT procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 2ème Adjoint.

Il y a 44 voix pour M. Mickaël NATIVEL.

Il y a 11 bulletins blancs.

M. Le MAIRE : M. NATIVEL Mickaël est élu 2ème Adjoint avec 44 voix contre 11 bulletins blancs ou nuls.

M. Le MAIRE : Toujours le même processus. Pendant que le dépouillement a lieu, je demande la candidature du 4ème Adjoint. Y-a-t-il un candidat au poste de 4ème Adjoint ?

M. Paul HOARAU serait candidat au poste de 4ème Adjoint. C'est bien cela ?

M. Paul HOARAU est candidat au poste de 4ème Adjoint.

Je demande aux huissiers de faire passer les bulletins de vote concernant le 4ème Adjoint.

Mme Murielle GAULT procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 3ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Résultats du vote relatif au 3ème Adjoint Joëlle GUIARD. Joëlle GUIARD obtient 44 voix, Joëlle GUIARD est donc élue contre 11 bulletins nuls ou blancs.

Bien, on va continuer. Pour le vote du 5ème Adjoint. Y-a-t-il un candidat au poste de 5ème Adjoint ?

Mme Françoise MOLLARD est candidate au poste de 5ème Adjoint.

Allez-y les huissiers.

Mme Murielle GAULT procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 4ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Proclamation des résultats concernant le poste de 4ème Adjoint.

M. Paul HOARAU est élu 4ème Adjoint avec 45 suffrages exprimés !

Comme dit mon collègue IVOULA qui n'en rate pas une, c'est l'oecuménisme en marche.

Pendant que le dépouillement se fait, on continue. Il faudrait alimenter le poste de 6ème Adjoint. Y-a-t-il un candidat dans la salle du conseil ?

HATIA Yasmina se propose au poste de 6ème Adjoint.

Mme Murielle GAULT procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 5ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Résultats pour le poste de 5ème Adjoint : Françoise MOLLARD obtient 45 voix !

Françoise MOLLARD est donc élue 5ème Adjoint, contre 10 bulletins blancs ou nuls.

On me dit que c'est la réaction laïque à l'oecuménisme !

Le dépouillement se fait toujours, je vais demander un candidat au poste de 7ème Adjoint. Y-a-t-il un candidat au poste de 7ème Adjoint ?

M. PATEL Ibrahim est candidat.

Mme Murielle GAULT procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 6ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Résultats pour le poste de **6ème Adjoint**.

HATIA Yasmina est élue avec 44 voix, contre naturellement 11 bulletins blancs ou nuls.

Toujours dans le souci de gagner du temps, je demande un candidat pour le poste de 8ème Adjoint. Y-a-t-il un candidat dans la salle ?

Sudel FUMA est candidat.

(Fin de la 2ème face de la 1ère bande)

Mme Murielle GAULT procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 7ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Résultats pour le poste de **7ème Adjoint**.

Ibrahim PATEL est élu avec 44 voix contre 11 bulletins nuls ou blancs.

On continue toujours sur la lancée. Y-a-t-il un candidat au poste de 9ème Adjoint ? Il n'y a pas de ruse là-dedans ?

M. SIOU Jacques est candidat.

Mme Murielle GAULT procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 8ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Election du 8ème Adjoint.

M. Sudel FUMA est élu 8ème Adjoint avec 44 suffrages exprimés contre 11 bulletins blancs ou nuls.

Pendant que le dépouillement se fait, on va demander une candidature pour un poste de 10ème Adjoint. Je propose la **candidature** de mon collègue et ami **Dominique RIVIERE**, retenu pour des problèmes de santé.

M. Paul HOARAU procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 9ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Election du 9ème Adjoint, résultats.

Jacques SIOU est élu 9ème Adjoint avec 44 suffrages exprimés contre 11 bulletins blancs ou nuls.

On va procéder à l'élection du 11ème Adjoint, y-a-t-il un candidat au poste de 11ème Adjoint ?

M. Gilbert GERARD se prononce.

M. Paul HOAREAU procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 10ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Election du 10ème Adjoint.

M. Dominique RIVIERE est élu au poste de 10ème Adjoint avec 44 suffrages exprimés contre 11 bulletins blancs ou nuls.

Pendant que le dépouillement se déroule, je vais demander un candidat au poste de 12 ème Adjoint. Y-a-t-il un candidat au poste de 12ème Adjoint ?

Yasmine MOUNIER se propose au poste de 12ème Adjoint.

M. Paul HOARAU procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 11ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Résultats de l'élection du 11ème Adjoint.

Gilbert GERARD est élu 11ème Adjoint avec 44 suffrages exprimés contre 11 bulletins nuls ou blancs.

Je vais demander un candidat au poste de 13ème Adjoint. Y-a-t-il un candidat ou une candidate ?

Murielle GAULT est candidate au poste de 13ème Adjoint. Un chiffre porte-bonheur !

M. Paul HOARAU procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 12ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Résultats de l'élection du 12ème Adjoint.

Yasmine MOUNIER est élue 12ème Adjoint avec 44 suffrages exprimés contre 11 bulletins nuls ou blancs.

Pour le poste de 14ème Adjoint, y-aurait-il un candidat ?

C'est M. René LAI-HONG-TING.

M. Paul HOARAU procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 13ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Election du 13ème Adjoint, résultats :

Murielle GAULT est élue 13ème Adjoint avec 44 suffrages exprimés.

On va demander un candidat qui se dévoue pour le poste de 15ème Adjoint. Y-a-t-il un candidat dans la salle ?

C'est M. PADEAU André.

Merci de ton dévouement !

M. Paul HOARAU procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 14ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Résultats de l'élection du 14ème Adjoint.

René LAI HONG TING est élu 14ème Adjoint Règlementaire avec 44 suffrages exprimés contre 11 bulletins nuls ou blancs.

On va procéder à l'élection du 16ème et dernier Adjoint Règlementaire. Y-a-t-il un candidat dans la salle ? Il y a même une candidate !

Martine SUEUR.

M. Paul HOARAU procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 15ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Election du 15ème Adjoint : résultats :

André PADEAU est élu 15ème Adjoint Règlementaire avec 44 suffrages exprimés contre 11 bulletins blancs ou nuls.

M. Paul HOARAU procède au dépouillement des suffrages pour le poste de 16ème Adjoint.

M. Le MAIRE : Election du 16ème Adjoint : résultats :

Martine SUEUR est élue 16ème Adjoint avec 45 suffrages exprimés contre naturellement 10 bulletins blancs ou nuls.

Voilà, le vote concernant la constitution du bureau du Conseil Municipal est achevé. On va passer maintenant au vote concernant les Adjoints Spéciaux dits encore Adjoints Territoriaux. Je vais vous donner la liste des secteurs concernés par l'existence d'une Mairie Annexe où siègeront bien entendu ces élus, ces Adjoints Spéciaux. Il y aura un Adjoint Spécial à

- Bellepierre
- Bois-de-Nèfles
- Bretagne
- Brûlé
- Chaudron
- Domenjod
- Montagne 8ème km
- Montagne 15ème km
- Montgaillard
- Moufia
- Saint-Clotilde
- Saint-François

Il y a donc 10 postes d'Adjoints Spéciaux à pourvoir... 12 postes, excusez-moi, d'Adjoints Spéciaux à pourvoir. Je demande bien entendu aux candidats de se manifester.

M. Alain ARMAND : M. Le Maire ! J'aurais une proposition. Compte tenu de la longueur du vote, du fait qu'on a tous à fêter nos pères, je propose, tout en respectant la règle de désignation par secteur, de faire un vote groupé avec 12 noms d'Adjoints Spéciaux forcément pour les 12 postes. On l'a fait la dernière fois...

M. Le MAIRE : Est-ce possible règlementairement ? Y-a-t-il une opposition de la part de... l'opposition ? Pas d'opposition ! Très bien. Ecoutez je vais faire appel aux candidatures. On va le demander.

Pour l'Adjoint Spécial de Bellepierre, y-a-t-il un candidat ?
M. FIDJI est candidat au poste de Bellepierre.

Pour Bois de Nèfles ? Y-a-t-il un candidat ?
M. HOAREAU Emmanuel.

Pour la Bretagne
M. BOURGIN André

Pour le Brûlé
M. Brice PAUVREZE

Pour le Chaudron
M. Jean IVOULA

Pour Domenjod
M. RAMASSAMY Marius

Pour la Montagne 8ème km
Mme Edith NALEM

Pour la Montagne 15ème km
M. Jean-François HOAREAU

Pour Montgaillard
M. Daniel CADET

Pour Moufia
M. Erick EGOLFF

Pour Sainte-Clotilde
M. Russel HOAREAU

Pour Saint-François, comme promis,
M. PROMI Christian

Il y aura donc un vote groupé compte tenu du fait qu'il y a un consensus là-dessus, je pense que les services se sont arrangés pour qu'il y ait un vote groupé avec un seul bulletin comportant à la fois les mairies et les noms.

Je vais donner le résultats concernant les votes obtenus par chaque adjoint dans chaque secteur respectif. Tout le monde a obtenu 43 suffrages exprimés.

| | | |
|----------------|-------------------|---------|
| BELLEPIERRE | FIDJI Jean-Claude | 43 voix |
| BOIS-DE-NEFLES | HOARAU Emmanuel | 43 voix |

(fin de la 1ère face de la 2ème bande)

| | | |
|-------------------|-----------------------|---------|
| BRETAGNE | BOURGIN André | 43 voix |
| BRULE | PAUVREZE Brice | 43 voix |
| CHAUDRON | IVOULA Jean | 43 voix |
| DOMENJOD | RAMASSAMY Marius | 43 voix |
| MONTAGNE 8ème KM | NALEM Edith | 43 voix |
| MONTAGNE 15ème KM | HOAREAU Jean-François | 43 voix |
| MONTGAILLARD | CADET Daniel | 43 voix |
| MOUFIA | EGOLFF Eric | 43 voix |
| SAINTE-CLOTILDE | HOAREAU Russel | 43 voix |
| SAINT-FRANCOIS | PROMI Christian | 43 voix |

Nous en avons donc terminé avec à la fois le vote du bureau avec les adjoints et le vote concernant les adjoints spéciaux ou adjoints territoriaux.

Maintenant comme la loi le veut, je demanderai au Conseil Municipal de me donner délégation en application de l'article L.122-20 du Code des Communes pour me permettre d'exercer mes fonctions de Maire.

Je ne vais pas vous donner lecture de tout ce qui relève de mes attributions.

Au terme de l'article L.122-20 du Code des Communes, le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal être chargé de tout ou partie et pour la durée de son mandat, d'un certain nombre d'attributions dans divers domaines de l'administration municipale. Il s'agit d'une mesure d'ordre pratique, les décisions prises relevant de la gestion courante ou devant assurer la continuité de la gestion municipale en raison des délais liés à leur intervention. Je vous propose de reprendre pour cette délégation et pour la durée du mandat, la liste des questions énumérées par l'article L.122-20 du Code des Communes dont je vous fais grâce, mais telle qu'elle figure dans les rapports que les conseillers ont reçus.

Pas d'objections particulières ?

On va arrêter avec le vote à bulletins secrets pour aller beaucoup plus rapidement. Je demande un vote à main-levée. Ceux qui sont d'accords pour me donner délégation dans le cadre du Code des Communes - Article L.122-20, vous levez la main et vous dites que vous êtes d'accord.

La majorité s'étant exprimée, on a donc terminé avec les procédures relatives à l'installation du Conseil Municipal.

Il y a bien entendu une dernière opération indispensable à effectuer, c'est la signature du procès-verbal, naturellement, tous les conseillers municipaux, y compris ceux de l'opposition sont invités à patienter quelques minutes, comme on a un service informatique assez performant, donc dans 10 minutes vous pourrez signer... à peine me dit-on, donc même moins, vous allez devoir signer le procès-verbal.

Ce que je voudrais, en attendant, vous dire tout simplement, nous arrivons donc comme vous le constatez, au terme de cette séance. C'est une séance qui s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Maintenant il ne nous reste plus qu'à travailler. L'essentiel, le plus dur, maintenant reste à faire. Il s'agit de concrétiser notre programme, d'être disponible et cela dès lundi. Bien entendu, il y a un nouveau conseil municipal qui se déroulera le 30 juin. Il s'agira d'examiner le compte administratif, c'est-à-dire le rapport d'activité de l'année précédente. Il s'agira également de désigner les élus au sein des différentes commissions municipales et dans les organismes para-municipaux. Là également, j'aurai 15 jours devant moi pour travailler sur ces commissions, sur ces délégations et donc au cours du conseil municipal du 30 juin vous aurez à vous exprimer.

Le conseil se réunira également le 22 juillet, donc notez cela sur votre agenda, le 22 juillet pour examiner les rapports nécessaires pour que l'entreprise municipale continue à fonctionner et éventuellement envisager l'approbation d'un budget supplémentaire si d'aventure cela s'avèrait nécessaires pour faire les appoints nécessaires.

Je terminerai par une recommandation, je demanderai aux élus de prendre contact soit avec le Secrétariat Général, soit avec le Cabinet en ce qui concerne les dispositions matérielles qui seront à mettre en oeuvre, je veux parler par exemple, des locaux, des matériels. Je demande là également à ce que chacun et chacune d'entre vous fasse preuve d'un peu de patience et au niveau de l'administration municipale, on essaiera de tout faire pour que le travail puisse s'exercer dans les meilleures conditions possibles et ce dans le délai le plus court possible.

Je rappelle qu'il faut attendre pour le procès-verbal, en attendant je voudrais clore ce premier conseil municipal en vous remerciant bien entendu de votre patience et de votre sens civique et j'ajouterai que toutes les femmes, tous les collègues de ce conseil municipal s'associent à moi pour souhaiter une Bonne Fête des Pères à tous les dionysiens et à tous les pères de ce conseil municipal.

Vous savez également qu'il y a une photo traditionnelle qui est réalisée à la demande expresse des photographes, il semblerait qu'à l'extérieur le temps pluvieux ne permettrait pas la réalisation de cette photo de groupe, j'en suis désolé mais je ne maîtrise pas encore la météo, sauf BOURGIN peut-être ? Je ne sais pas comment... on s'arrête et on reste là quelques minutes, les photographes qui veulent faire une photo de groupe si c'est possible matériellement, qu'ils le fassent, on attendra sagement comme on l'a fait jusqu'à maintenant, donc merci beaucoup, Bonne Fête à tous et bon travail !

Je demanderais pour éviter qu'on aille vous chercher un peu partout, je vous conseillerais quelques minutes d'attention, de patience, chacune et chacun restant à sa place, on va faire passer le document concernant le procès-verbal et dès que vous aurez signé, vous pourrez disposer... pour la photo.

Dernière précision, la photo concerne naturellement l'ensemble du Conseil Municipal y compris l'opposition municipale.

M. Jean CHATEL demande la parole.

M. Le MAIRE : La présidente s'étant exprimée en votre nom, il m'a semblé que ce n'était pas nécessaire d'en rajouter. Par contre, M. MANGLOU, au nom de son groupe ne s'étant pas exprimé, je crois que là effectivement il serait... sauf si M. MANGLOU veut prendre la parole, je crois qu'effectivement c'est un manquement de ma part, j'en suis vraiment désolé, je lui présente mes excuses, mais s'il veut prendre la parole il a toute latitude pour le faire...

M. MANGLOU : La prochaine fois !

M. Le MAIRE : Donc vous ne la prenez pas maintenant ?

L'opposition, je pense que l'expression s'est déjà faite auprès de Mme BAILLIF, on aura l'occasion d'en reparler tout au long de ce mandat hein ?

LA SEANCE EST LEVEE A 11 H 55

LA SECRETAIRE DE SEANCE
Marie Monique ORPHE



LE MAIRE
Michel TAMAYA

